

**CORONAVIRUS COVID-19**

## La Ville d'Ambert communique.

Communiqué de la Ville d'Ambert

Lundi 16 mars 2020 à 17h30

En raison de la propagation du Coronavirus Covid-19 et en application des mesures annoncées par le Gouvernement et les autorités sanitaires, **la Ville d'Ambert informe des décisions prises ce lundi 16 mars 2020, quant au fonctionnement de ses services au public.** Ces mesures s'ajoutent à celles déjà annoncées vendredi 13 mars 2020.

### • **Dispositif téléphonique "Allô, comment ça va?"**

La Ville d'Ambert met en place ce dispositif à destination des personnes fragiles et isolées. Elle appellera les personnes volontaires pour prendre de leurs nouvelles, deux fois par jour. **Afin d'en bénéficier elles peuvent se faire connaître auprès de la mairie, par téléphone, aux heures habituelles d'ouverture, en contactant le 04 73 82 07 60.**

### • **La mise à disposition des salles et du matériel municipal**

Elle est suspendue pour toutes les salles communales et tout le matériel habituellement mis à disposition des associations comme des privés, jusqu'à nouvel ordre. L'accès à ces salles est donc interdit.

### • **La résidence Fontaine de Goye**

Les résidents peuvent continuer à recevoir des visites, qui doivent être nettement réduites et limitées aux seules obligations.

### • **Le Relais d'assistantes maternelles**

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

### • **Le camping "Les 3 Chênes"**

Il reste ouvert, conformément au décret paru ce lundi 16 mars au journal officiel, lorsqu'il "constitue, pour les personnes qui y vivent, un domicile régulier".

### • **Le cinéma La Façade**

Fermé depuis le 14 mars et jusqu'à nouvel ordre.

### • **Le Centre omnisports régional Ambert Livradois (CORAL) et le gymnase Henri Joubert**

Fermés depuis le 14 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Cela concerne toutes les salles, y compris la salle de musculation. Il en va de même pour les installations sportives des clubs de tennis, de rugby et de football.

### • **Le Passage Kim en Joong**

Fermé depuis le 14 mars, comme tous les lieux à vocation culturelle.

Chaque matin, la cellule "Gestion et coordination" se réunit en mairie pour piloter la gestion de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame le maire d'Ambert.

Élus et agents sont donc pleinement mobilisés pour assurer la continuité du service public. Toutefois, les services de la mairie s'adaptent afin de prendre leur part dans la mobilisation collective contre l'épidémie.

Ainsi, l'accueil du public est maintenu en Mairie d'accueil. La Ville d'Ambert vous invite néanmoins à reporter vos démarches non-urgentes.

### **Mairie d'accueil**

41 boulevard Henri IV - 63600 Ambert

Tél. : 04 73 82 07 60

## Les événements organisés par la Mairie d'Ambert

### **SONT MAINTENUS POUR LE MOMENT :**

- **Le marché du jeudi 19 mars**, en centre-ville.

Le marché hebdomadaire est maintenu uniquement pour les ventes alimentaires et la disposition des stands sera adaptée. La Ville d'Ambert vous invite à vous y rendre seulement en cas de nécessité et à respecter de manière scrupuleuse les gestes barrières, destinés à freiner la propagation du virus.

- **Ambert côté jardin** - Du 15 au 22 avril

Son organisation reste conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire et des futures mesures communiquées par l'État.

### **SONT ANNULÉS OU REPORTÉS :**

- **La cérémonie organisée à l'occasion de la Journée nationale du souvenir et de recueillement** - Jeudi 19 mars
- **Les portes ouvertes du Multi-accueil Pomme de Requette** - Samedi 21 mars
- **La Fête de la Gare** - Du 21 au 29 mars
- **Le concert de Chän Chän au Passage Kim en Joong** - Mardi 24 mars
- **Le spectacle pyrotechnique "Les Fantasques"** - Samedi 28 mars
- **L'exposition "Transparences" au Passage Kim en Joong** - Du 4 au 30 avril

# POUR RAPPEL - Les mesures annoncées vendredi 13 mars

- **LE MULTI-ACCUEIL POMME DE REINETTE**

Fermé depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

- **L'ÉCOLE MATERNELLE LES COPAINS**

Fermée depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

- **LE GROUPE SCOLAIRE HENRI-POURRAT**

Fermé depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

## À NOTER

Dans ces 3 structures, un service minimal d'accueil est organisé pour les enfants dont les parents travaillent dans le domaine de la santé, réquisitionnés en cette période de crise sanitaire et qui ont été contactés personnellement.

Dans les écoles maternelle et élémentaire, une continuité pédagogique à distance est mise en place par les services de l'Éducation nationale.

- **LE FORUM JEUNES**

Fermé depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

- **L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Fermée depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Une continuité pédagogique à distance sera mise en place dans la mesure des moyens humains et de la faisabilité technique.